

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire portant modification des statuts de l'association

Le 29 janvier 2026 en visio-conférence à 20 h, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider ce qu'il suit

- modification des statuts de l'association
- présentation des orientations stratégiques de l'association et mode de fonctionnement
- voter sur diverses résolutions

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne M Sylvain Cassaro en qualité de président de séance et Melle Melanie Piat en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2026 est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Allocution de bienvenue du président
2. Approbation PV réunion AG précédente
3. Présentation des premières orientations stratégiques et mode de fonctionnement
 - a) Présentation du premier mécène
 - b) Présentation des premières actions
 - c) Présentation du lancement du Comité Scientifique
 - d) Présentation du projet de Règlement Intérieur (RI) pour amélioration et validation ultérieur
 - e) Présentation du cabinet d'expertise compte CerFrance Lisieux comme expert-comptable.
 - f) Présentation de l'objectif de prise d'une assurance de responsabilité Civil (RC) pour le début de nos activités
4. Approbation de la clôture des comptes le 31/08/26 puis annualisée à cette date
5. Approbation de la signature électronique de tous documents soumis à signature suivant la méthode et la technologie choisie par le bureau

6. Modification des statuts :
 - a. Modifier l'article 2 : Objet : la phrase : « Cette association sera affiliée à la Fédération Française d'Équitation (FFE). » par « Cette association est affiliée à la Fédération Française d'Équitation (FFE) et au Groupement Hippique National (GHN) pour notamment être suivi juridiquement par eux. »
 - b. Modifier l'article 11 : Assemblée générale : en ajoutant la phrase « Les quorums seront définis par le règlement intérieur. »
7. Présentation du lancement d'un prototype d'application web pour la gestion de l'association et de ces actions
8. Questions diverses.

1. Délibérations :

Il est constaté que les membres, pouvant voter, présents ou régulièrement représentés constituent 2 membres sur 2 (il n'y a pas de quorum défini actuellement).

Le président met à disposition de l'assemblée les pouvoirs des membres de l'association représentés par des mandataires, les moyens de communication distant permettant aux membres d'être présents se font en visio.

Il expose ensuite l'ordre du jour et les motifs du projet de modification des statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

Compte rendu des débats

Le Président rappelle que l'objectif de cette modification statutaire est d'intégrer explicitement l'adhésion de l'association à la Fédération Française d'Équitation (FFE) et au Groupement Hippique National (GHN).

Il précise que cette évolution vise à ancrer, dans les fondements mêmes de l'association, une reconnaissance officielle au sein des structures représentatives du monde équestre.

Pour la partie sportive et équestre, l'affiliation à la FFE garantit la légitimité nationale des activités de l'association et ouvre la possibilité de participer à des programmes et partenariats reconnus.

Quant à l'adhésion au GHN, elle offre à l'association un accompagnement juridique et administratif adapté à ses besoins, tout en assurant une représentation auprès du principal syndicat des centres équestres, acteur majeur dans la défense des intérêts de la filière.

Les membres de l'Assemblée prennent acte de ces explications et échangent sur les modalités pratiques et les implications de ces affiliations dans les statuts.

Le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

Première résolution : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2025

Après en avoir pris connaissance, l'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2025 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 2 voix pour sur 2.

Deuxième résolution : fixation de la date de clôture de l'exercice social

L'assemblée générale décide de reporter la date de clôture de l'exercice social au **31 août 2026**, étant précisé qu'à compter de cette date, la clôture des comptes interviendra annuellement chaque **31 août**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 2 voix pour sur 2.

Troisième résolution : autorisation de la signature électronique des documents

L'assemblée générale autorise le recours à la signature électronique pour l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de l'association, selon les modalités qui seront choisies par le bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 2 voix pour sur 2.

Quatrième résolution : Modification des statuts

Modification de l'article 2 des statuts de l'association relatif à l'objet

[...]

Cette association sera affiliée à la Fédération Française d'Équitation (FFE).

est remplacée par :

[...]

L'association devra être affiliée à la Fédération Française d'Équitation (FFE) et au Groupement Hippique National (GHN) afin de bénéficier d'un suivi administratif et juridique, et de participer aux programmes et partenariats proposés par ces structures.

Le reste de l'article reste inchangé.

Complément de l'article 11 des statuts de l'association relatif à l'assemblée générale :

Cette phrase suivante est ajoutée :

[...]

*Les quorums applicables aux assemblées générales **sont** définis par le Règlement Intérieur.*

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 2 voix pour sur 2.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h.

Procès-verbal fait à Lisieux, le 29/01/2026

Le Président



Fiche de présence pour l'Assemblée Générale de l'association

Association « Mon Heure vers le BONHEUR ! »

Adresse du siège social : 178 chemin de la Thillaye, 14100 Lisieux, France

Nom et prénom des membres présents	Nom et prénom des membres représentés	Signature ou Visio
Sylvain Cassaro	Eric Bonnot	Visio
Mélanie Piat		Visio
Véronique Vénancio Chérubin		Visio
Gaëlle Boucou Bénéteau		Visio
Edwige Sainty		Visio

Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de membres présents en visio ou représenté : 6

A Lisieux le 29/01/2026,

Signature du président de séance :

